

Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC

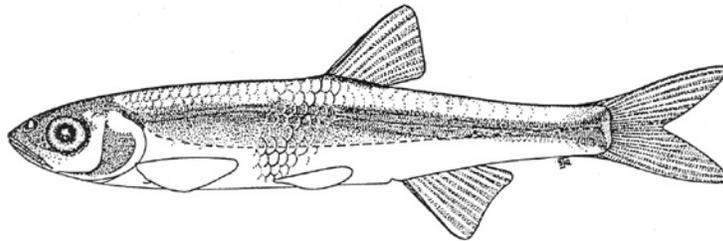
sur la

tête carmin *Notropis percobromus*

et la

tête rose *Notropis rubellus*

au Canada



**TÊTE CARMIN – ESPÈCE MENACÉE
2001**
**TÊTE ROSE – ESPÈCE NON EN PÉRIL
1994**

COSEPAC
COMITÉ SUR LA SITUATION DES
ESPÈCES EN PÉRIL
AU CANADA



COSEWIC
COMMITTEE ON THE STATUS OF
ENDANGERED WILDLIFE
IN CANADA

Les rapports de situation du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages que l'on croit en péril. On peut citer le présent rapport de la façon suivante :

Nota : Toute personne souhaitant citer l'information contenue dans le rapport doit indiquer le rapport comme source (et citer les auteurs); toute personne souhaitant citer le statut attribué par le COSEPAC doit indiquer l'évaluation comme source (et citer le COSEPAC). Une note de production sera fournie si des renseignements supplémentaires sur l'évolution du rapport de situation sont requis.

COSEPAC. 2001. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la tête carmin (*Notropis percobromus*) et la tête rose (*Notropis rubellus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. v + 18 p.

HOUSTON, J. 1994. COSEWIC status report on the rosyface shiner *Notropis rubellus* in Canada. Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada. Ottawa, 17 p.

Note de production :

La population manitobaine de la tête rose mentionnée dans tout le présent rapport de situation, a été reconnue depuis comme une espèce différente, la tête carmin (*Notropis percobromus*). La population de l'Est du Canada conserve le nom de tête rose (*Notropis rubellus*).

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : (819) 997-4991 / (819) 953-3215
Télec. : (819) 994-3684
Courriel : COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca
<http://www.cosepac.gc.ca>

Also available in English under the title COSEWIC Assessment and Status Report on the Carmine Shiner *Notropis percobromus* and Rosyface Shiner *Notropis rubellus* in Canada.

Illustration de la couverture :

Tête rose — dessin de Sally J. Gadd, gracieuseté de D.E. McAllister, Musée canadien de la nature.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2004.
PDF : CW69-14/66-2004F-PDF
ISBN 0-662-75846-3

HTML : CW69-14/66-2004F-HTML
ISBN 0-662-75847-1



Papier recyclé



COSEPAC

Sommaire de l'évaluation

Sommaire de l'évaluation – Novembre 2001

Nom commun

Tête carmin

Nom scientifique

Notropis percobromus

Statut

Espèce menacée

Justification de la désignation

Cette espèce a une répartition isolée au Canada. La population du Manitoba est distincte de celles de l'Ontario et du Québec, ainsi que des populations des États américains voisins. Cette petite population a une aire de répartition limitée en plus d'être tributaire de la température et de la qualité de l'eau.

Répartition

Manitoba

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1994. Le statut a été réexaminé en novembre 2001, et l'espèce est passée à la catégorie de risque plus élevé « menacée ». Dernière évaluation fondée sur un rapport de situation existant.

Sommaire de l'évaluation – Avril 1994

Nom commun

Tête rose

Nom scientifique

Notropis rubellus

Statut

Espèce non en péril

Justification de la désignation

Il n'existe aucune preuve de déclin en Ontario et au Québec, où les populations sont stables.

Répartition

Ontario et Québec

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en avril 1994.



COSEPAC
Résumé

Tête rose
Notropis rubellus

La tête rose a une aire de répartition relativement vaste au Canada, depuis le Sud-Ouest du Québec jusqu'au Centre-Sud du Manitoba. Rien n'indique que l'espèce est en déclin au Québec et elle est probablement stable dans cette province à l'heure actuelle, du moins dans les affluents de la rivière des Outaouais qui ont connu peu voire pas de perturbations depuis les derniers relevés effectués au début des années 1970.

Il n'existe aucune preuve que les populations de l'Ontario sont en déclin, même si celles du Sud-Ouest de la province devraient faire l'objet de relevés réguliers. Scott et Crossman (1973) ont estimé que l'espèce était peut-être moins courante dans certaines parties de son aire de répartition que deux ou trois décennies auparavant, mais sans avoir aucune preuve pour étayer cette supposition. Dans le Sud-Ouest de l'Ontario, les cours d'eau subissent toute une gamme de perturbations humaines qui pourraient toucher son habitat essentiel et entraîner la disparition des stocks résidents.

L'espèce a été portée à l'attention du COSEPAC à des fins d'examen en raison de sa rareté apparente au Manitoba, où sa présence n'était supposément signalée qu'à un seul endroit dans la province, à savoir dans la rivière Whitemouth. Sa présence au Manitoba remonte indubitablement à très longtemps et elle a vraisemblablement échappé antérieurement à une détection pour diverses raisons. Cependant, l'espèce peut être préoccupante là-bas (au Manitoba) puisqu'elle a une aire de répartition restreinte et dépend d'eaux claires à écoulement rapide qui sont menacées par les activités agricoles.



MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) détermine le statut, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés et des populations sauvages canadiennes importantes qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées à toutes les espèces indigènes des groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, lépidoptères, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes fauniques des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (Service canadien de la faune, Agence Parcs Canada, ministère des Pêches et des Océans, et le Partenariat fédéral sur la biosystématique, présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres ne relevant pas de compétence, ainsi que des coprésident(e)s des sous-comités de spécialistes des espèces et des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS

Espèce	Toute espèce, sous-espèce, variété ou population indigène de faune ou de flore sauvage géographiquement définie.
Espèce disparue (D)	Toute espèce qui n'existe plus.
Espèce disparue du Canada (DC)	Toute espèce qui n'est plus présente au Canada à l'état sauvage, mais qui est présente ailleurs.
Espèce en voie de disparition (VD)*	Toute espèce exposée à une disparition ou à une extinction imminente.
Espèce menacée (M)	Toute espèce susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitatifs auxquels elle est exposée ne sont pas renversés.
Espèce préoccupante (P)**	Toute espèce qui est préoccupante à cause de caractéristiques qui la rendent particulièrement sensible aux activités humaines ou à certains phénomènes naturels.
Espèce non en péril (NEP)***	Toute espèce qui, après évaluation, est jugée non en péril.
Données insuffisantes (DI)****	Toute espèce dont le statut ne peut être précisé à cause d'un manque de données scientifiques.

* Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

*** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

**** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le comité avait pour mandat de réunir les espèces sauvages en péril sur une seule liste nationale officielle, selon des critères scientifiques. En 1978, le COSEPAC (alors appelé CSEMDC) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. Les espèces qui se voient attribuer une désignation lors des réunions du comité plénier sont ajoutées à la liste.



Environnement
Canada

Environment
Canada

Service canadien
de la faune

Canadian Wildlife
Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.

Rapport de situation du COSEPAC

sur la

tête rose¹ *Notropis rubellus*

au Canada

J. Houston²

1994

¹La population manitobaine de la tête rose mentionnée dans tout le présent rapport de situation a été reconnue depuis comme une espèce différente, la tête carmin (*Notropis percobromus*). La population de l'Est du Canada conserve le nom de tête rose (*Notropis rubellus*).

²374 Fireside Drive
C.P. 569F, R.R. 1
Woodlawn (Ontario)
K0A 3M0

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
Description.....	3
RÉPARTITION.....	4
PROTECTION.....	9
TAILLE ET TENDANCES DES POPULATIONS.....	10
HABITAT.....	11
BIOLOGIE GÉNÉRALE.....	12
FACTEURS LIMITATIFS.....	13
IMPORTANCE DE L'ESPÈCE.....	13
ÉVALUATION.....	14
RÉSUMÉ TECHNIQUE.....	15
REMERCIEMENTS.....	16
OUVRAGES CITÉS.....	16
L'AUTEUR.....	18

Liste des figures

Figure 1. Tête rose (<i>Notropis rubellus</i>).....	3
Figure 2. Aire nord-américaine de la tête rose (<i>Notropis rubellus</i>).....	5
Figure 3. Aire de répartition générale des données de collections de <i>Notropis rubellus</i> au Québec.....	6
Figure 4. Aire de répartition générale des données de collections de <i>Notropis rubellus</i> en Ontario.....	7
Figure 5. Aire de répartition générale des données de collections de <i>Notropis rubellus</i> au Manitoba.....	8

INTRODUCTION

La tête rose (*Notropis rubellus*) (Agassiz, 1850), est un petit cyprinidé que l'on trouve au Canada depuis le cours supérieur du fleuve Saint-Laurent, à l'est, jusqu'à l'extrémité sud-est du lac Supérieur, avec un prolongement de son aire de répartition vers le nord-ouest atteignant le Sud du Manitoba à l'ouest (Scott et Crossman, 1973). Les données sur l'abondance relative de l'espèce au Canada font défaut, mais elle est largement répandue dans la partie centrale de son aire. Étant donné qu'elle a une aire de répartition limitée au Manitoba (Hinks, 1943; Fedoruk, 1969), qui est séparée de 900 à 1 000 km de l'endroit le plus proche situé en Ontario, Derksen (A.J. Derksen, spécialiste des pêches, ministère des Ressources naturelles du Manitoba, Winnipeg (Manitoba); communication personnelle au président du Sous-comité des poissons et des mammifères marins du COSEPAC) a laissé entendre qu'il faudrait la prendre en considération pour fins d'examen par le COSEPAC. Le présent rapport a été rédigé pour synthétiser les connaissances existantes sur l'espèce au Canada, pour le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), afin d'examiner le statut de l'espèce sur une base provinciale et nationale.

Description

Ce poisson a un corps généralement mince et allongé (figure 1), les adultes ne mesurant habituellement pas plus de 75 mm de long (Gilbert et Burgess, 1980) ou 89 mm de longueur totale (Trautman, 1981), pour une moyenne de 51 à 76 mm de longueur totale (Scott et Crossman, 1973). L'espèce est apparentée et ressemble au méné émeraude (*Notropis atherinoides*) et au méné miroir (*Notropis photogenis*). Clay (1975) a mentionné que la ressemblance entre la tête rose et le méné émeraude a entraîné de mauvaises identifications et que les anciennes données peuvent être erronées. On peut distinguer les adultes de l'espèce du méné émeraude, car le corps de ce dernier est plus épais et plus comprimé et son rostre est émoussé et plus court (Clay, 1975; Smith, 1985), et du méné miroir, car ce dernier a neuf rayons pelviens, une ligne proéminente au milieu du dos, sa nageoire dorsale plus en avant et des croissants foncés entre les narines (Smith, 1985).

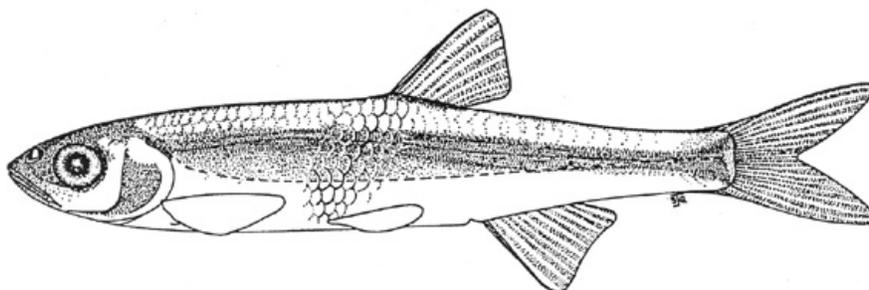


Figure 1. Tête rose (*Notropis rubellus*) (MNC 64 0203, environ 80 mm, dessin réalisé par Sally J. Gadd, gracieuseté de D.E. McAllister, Musée canadien de la nature).

La tête rose est un méné argenté mince et son nom lui vient de la couleur rouge qui apparaît sur sa tête et à la base de ses nageoires pectorales chez les mâles reproducteurs. La nageoire anale compte généralement 10 ou 11 rayons, et la nageoire dorsale est habituellement située à mi-chemin entre la base de la nageoire caudale et le préopercule. La nageoire caudale est modérément fourchue avec des lobes arrondis et l'origine de la nageoire anale est alignée avec la base du dernier rayon dorsal, tandis que l'origine et l'insertion pelviennes sont nettement en avant de l'origine dorsale. Les nageoires pectorales sont situées bas sur le corps et nettement vers l'avant, leur longueur et leur largeur étant supérieures chez les mâles que chez les femelles (Becker, 1983). La ligne latérale est complète et quelque peu incurvée vers l'avant. La bouche est terminale, grande et légèrement oblique. Les mesures proportionnelles et les dénombrements sont résumés dans Scott et Crossman (1973) et dans Smith (1985).

La couleur normale de ce poisson est dans l'ensemble argentée, avec une légère coloration vert olive sur le dos et blanc argenté sur le ventre, tandis que les nageoires sont transparentes. Les mâles reproducteurs développent une centaine de tubercules sur la moitié supérieure de la tête, depuis le rostre jusqu'à l'occiput (Becker, 1983), et sur les rayons antérieurs des régions pectorales; quelques tubercules peuvent apparaître sur les opercules et sur les écailles situés le long de la ligne latérale. On peut également en trouver sur les surfaces supérieures des nageoires pelviennes, dorsale et anale (Scott et Crossman, 1973). Les mâles reproducteurs exhibent une couleur orange à rouge brique de la tête jusqu'à la nuque, tandis que le reste du corps est de couleur orange pâle à orange-jaune (Becker, 1983). L'opercule, les côtés et la surface ventrale jusqu'à la nageoire anale sont d'un rouge plus pâle tandis que les nageoires pectorales, pelviennes, dorsale et anale peuvent être parsemées de rouge. Les femelles peuvent également développer cette coloration rouge, mais elle est généralement plus pâle que chez les mâles et peut même être absente (Becker, 1983); elles peuvent également développer des tubercules sur la tête (Pfeiffer, 1955; Scott et Crossman, 1973; Smith, 1985).

La tête rose ressemble au méné émeraude mais en diffère par la base de sa nageoire dorsale, qui est légèrement postérieure à l'insertion pelvienne, et par son rostre qui est aussi plus court et plus émoussé. Le corps du méné émeraude est habituellement plus épais et plus comprimé, les adultes reproducteurs n'ayant pas de coloration rouge et la pigmentation de la surface dorsale n'étant généralement pas aussi foncée. La ressemblance entre les deux espèces a entraîné de mauvaises identifications et les anciennes données peuvent être erronées (Clay, 1975).

RÉPARTITION

La tête rose se trouve dans le Centre et l'Est de l'Amérique du Nord (figure 2). À l'est, la limite de son aire de répartition est le bassin hydrographique du haut Saint-Laurent pour le Sud du Québec, puis vers le sud en traversant l'État de New York et le Vermont jusqu'au bassin hydrographique de la rivière James en Virginie,

mais en excluant le Delaware. Son aire de répartition s'étend à l'ouest dans une grande partie du bassin hydrographique des Grands Lacs (en excluant la plupart des affluents s'écoulant vers la rive nord du lac Supérieur) jusqu'au bassin hydrographique nord de la rivière Rouge au Minnesota et vers le nord jusqu'au Manitoba. À l'ouest des Appalaches, on la trouve dans les bassins supérieurs de l'Ohio et du Mississippi depuis la Pennsylvanie possiblement jusqu'au Dakota du Nord (un emplacement relevé dans la rivière Sheyenne), au Minnesota et en Iowa. À l'est du Mississippi, on la retrouve vers le sud jusqu'au bassin hydrographique du fleuve Tennessee en Caroline du Nord, au Tennessee et en Alabama, et à l'ouest du Mississippi dans les hautes terres Ozark de l'Arizona, de l'Oklahoma et du Kansas, jusque dans les affluents méridionaux du fleuve Missouri au Montana (Scott et Crossman, 1973; Gilbert et Burgess, 1980).

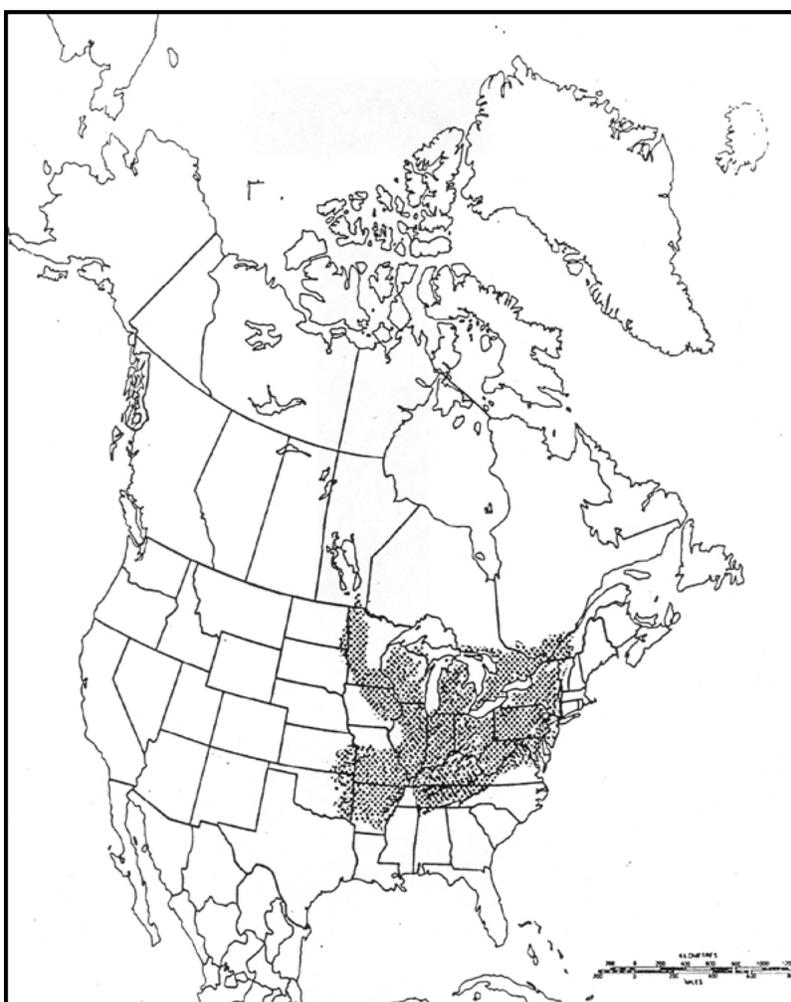


Figure 2. Aire nord-américaine de la tête rose (*Notropis rubellus*) (tirée de sources citées dans le texte).

Au Canada, l'espèce est très largement répartie en Ontario, même si son aire de répartition s'étend plus ou moins du cours supérieur du Saint-Laurent près de Québec, vers l'ouest jusqu'au centre-sud de l'Ouest du Manitoba (figure 2), avec une interruption

dans le réseau de la rive nord du lac Supérieur. Les relevés effectués au Manitoba semblent inhabituels uniquement si l'on examine les populations canadiennes, à l'exclusion de l'aire de répartition en Iowa, au Wisconsin, au Minnesota et dans les Dakotas.

L'espèce est limitée à la région extrême sud du Québec (figure 3) où on la retrouve dans des affluents de la rivière des Outaouais, au nord et à l'ouest au moins jusqu'à la rivière Noire (Bergeron et Brousseau, 1983), et du fleuve Saint-Laurent aussi loin en aval que dans la rivière Nicolet à l'extrémité est du lac Saint-Pierre, juste en amont de la ville de Québec (Mongeau *et al.*, 1974; Mongeau *et al.*, 1979; Bergeron et Brousseau, 1981). On a également recueilli des têtes roses sur la rive sud du Saint-Laurent depuis les rivières Richelieu et Châteauguay et d'autres affluents du fleuve Saint-Laurent à l'est jusqu'à Leclercville sur la Grande Rivière (ROM 42159; Mongeau *et al.*, 1974). L'aire de répartition semble limitée aux bassins hydrographiques du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais, au sud d'une ligne située approximativement à 46° de latitude nord.

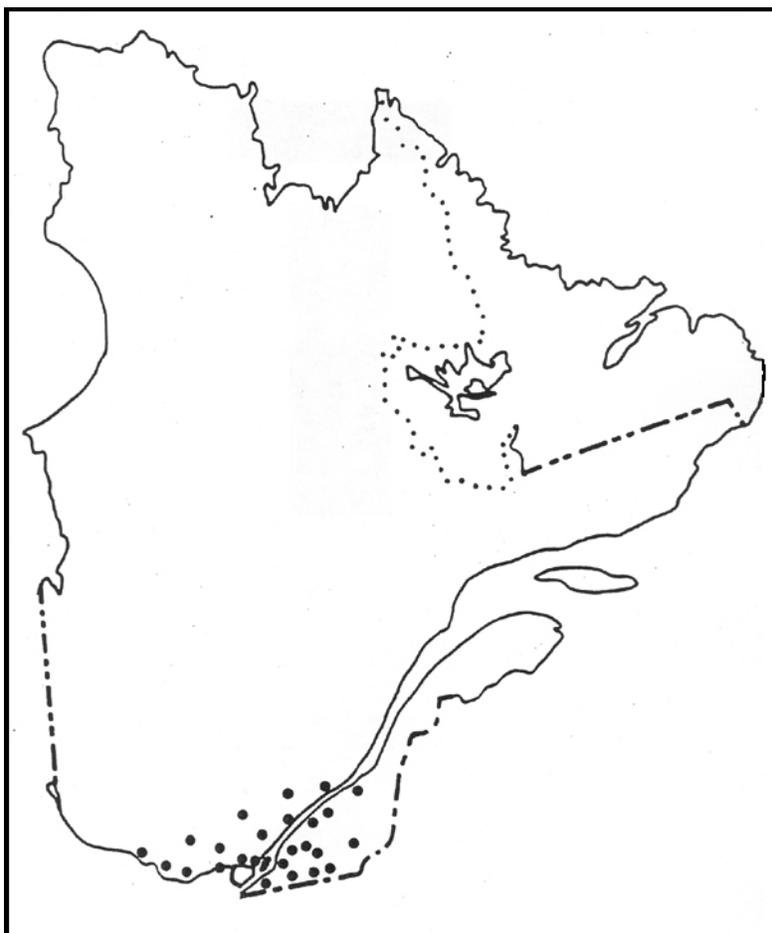


Figure 3. Aire de répartition générale des données de collection de *Notropis rubellus* au Québec (tirée de sources citées dans le texte).

En Ontario, on retrouve l'espèce dans le Sud-Ouest de la province (figure 4) dans des cours d'eau qui se jettent dans les lacs Ontario, Érié, Huron et l'extrémité est du lac Supérieur, et dans le bassin hydrographique de la rivière des Outaouais vers le nord jusqu'aux environs de la rivière Mattawa (Scott et Crossman, 1973), comme au Québec jusqu'à une ligne située approximativement à 46° de latitude nord [(c'est-à-dire dans le bassin hydrographique des Grands Lacs et pas dans la baie d'Hudson, la baie James ou la baie d'Ungava (bassins hydrographiques arctiques)]. On n'a pas trouvé de têtes roses dans les affluents de la rive nord du lac Supérieur, même si on en a observées dans plusieurs cours d'eau du Michigan se jetant dans ce lac (Scott et Crossman, 1973; Smith, 1979). Hinks (1943) a mentionné que l'espèce était présente dans le bassin hydrographique du lac des Bois, mais aucune observation connue ne vient étayer cette déclaration. On devrait chercher l'espèce là-bas puisqu'il existe un habitat approprié et que d'autres cyprinidés ayant des aires de répartition semblables et les mêmes besoins en habitat, comme *Notropis heterodon*, que l'on n'avait pas rencontrés auparavant à l'ouest de Sault Ste Marie, ont été enregistrés récemment dans le bassin hydrographique de la rivière à la Pluie dans le parc Quetico et dans le bassin hydrographique de la rivière Wabigoon du district de Kenora dans le Nord-Ouest de l'Ontario (Crossman et McAllister, 1986; Crossman, 1986; Stewart, 1988).



Figure 4. Aire de répartition générale des données de collection de *Notropis rubellus* en Ontario (Mandrak et Crossman, 1992).

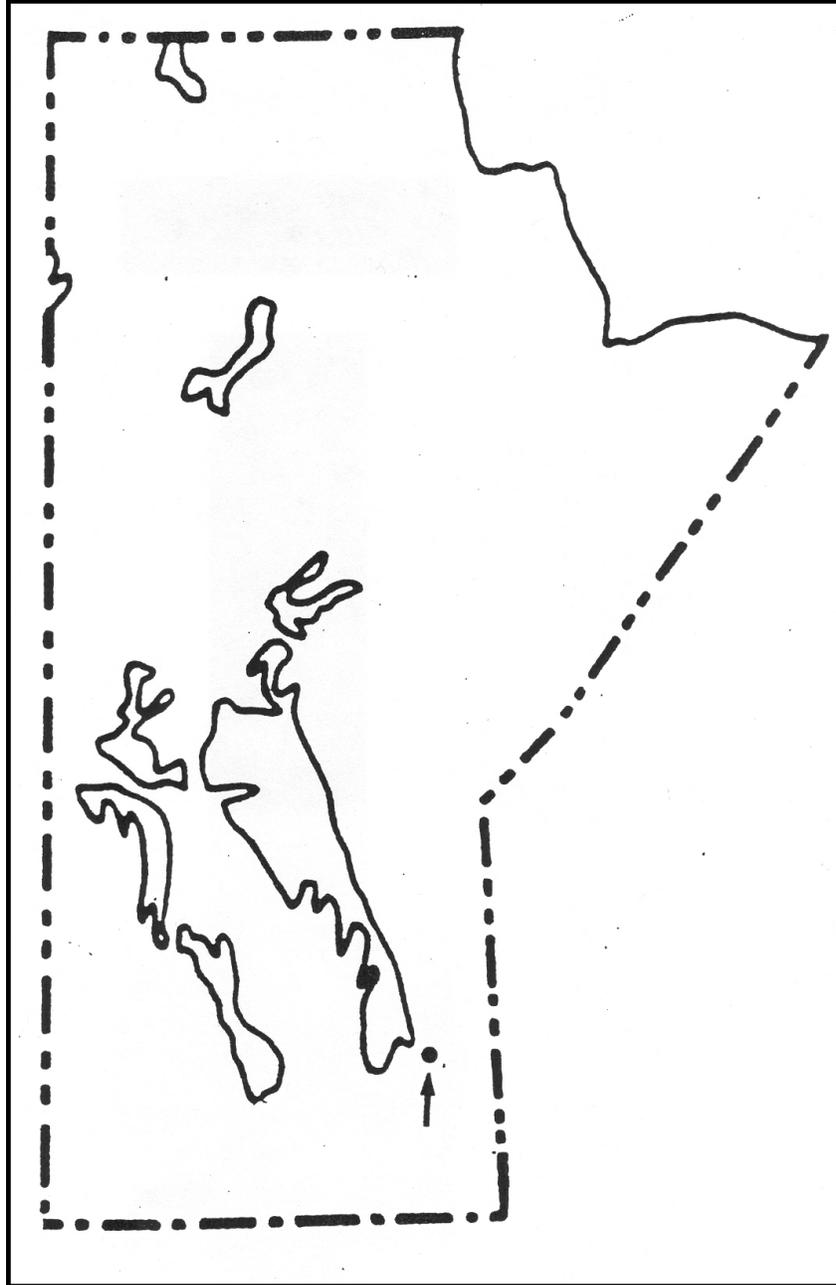


Figure 5. Aire de répartition générale des données de collection de *Notropis rubellus* au Manitoba (tirée de sources citées dans le texte).

Des relevés documentés de la présence de l'espèce au Manitoba, où elle est connue (A.J. Derksen, spécialiste des pêches, ministère des Ressources naturelles du Manitoba, Winnipeg (Manitoba); communication personnelle) dans les bassins hydrographiques des rivières Whitemouth et Birch (affluent de la rivière Winnipeg qu'il rejoint en amont de chutes historiquement infranchissables) remontent au moins jusqu'à Hinks (1943). Toutefois, cet enregistrement est incertain car il établit la présence de l'espèce d'après des preuves non étayées de sa présence dans le

réseau du lac des Bois. Fedoruk (1969) énumère également cette espèce parmi la faune du Manitoba, mais sans donner l'aire de répartition d'aucune espèce. Scott et Crossman (1973) ont inclus son aire de répartition au Manitoba comme étant dans la rivière Rouge au sud du Manitoba, peut-être d'après un relevé datant de 1955 effectué par J.J. Keleher dans la rivière Whitemouth à Whitemouth au Manitoba, catalogué au Musée royal de l'Ontario (ROM 17539), mais plus vraisemblablement par suite des relevés de l'espèce dans le bassin de la rivière Rouge au Minnesota (Derksen, communication personnelle). L'espèce n'est pas présente le long de l'axe de la rivière Rouge au Manitoba (K. Stewart, Département de zoologie, Université du Manitoba, Winnipeg (Manitoba); communication personnelle). On ne connaît aucun autre enregistrement fiable dans la documentation, même si l'espèce a été prélevée plusieurs fois depuis lors dans la rivière Whitemouth et aussi récemment qu'en 1984 (ROM 45731; MNC 84-0010, MNC 85-0002). Un relevé précédemment non signalé, effectué en 1976 dans le lac Manitoba, au Delta Marsh, catalogué dans la collection du Musée canadien de la nature (MNC 76-0421), a été réexaminé et a conduit à la décision que les poissons de cette collection étaient en réalité des *Notropis atherinoides*, et pas des *Notropis rubellus* (B. Coad, Musée canadien de la nature, Ottawa (Ontario); communication personnelle).

PROTECTION

Les têtes roses ne bénéficient d'aucune protection spécifique au Canada mais une protection générale leur est accordée, au besoin, au Manitoba par le truchement de la *Loi provinciale sur les espèces menacées d'extinction*. Au Québec, l'espèce a reçu peu ou pas d'attention mais elle pourrait bénéficier au besoin d'une protection spécifique en vertu de la législation provinciale (*Loi sur les espèces menacées d'extinction* et législation sur les habitats fauniques).

Aux États-Unis, les têtes roses sont considérées comme une espèce « préoccupante » uniquement dans les États du Mississippi, de la Caroline du Nord, du Dakota du Nord et du Dakota du Sud, et elle bénéficie du statut d'espèce protégée au Tennessee (Johnson, 1987). Elle a disparu de la plupart des cours d'eau de l'Ohio depuis 1950 (Trautman, 1981) et elle est en déclin au Minnesota et en Illinois, en même temps qu'une perte d'habitat due à l'envasement (Eddy et Underhill, 1974; Smith, 1979). Toutefois, des formes de l'espèce se sont développées dans les bassins des rivières Pecatonica et Sugar, au Wisconsin, qui sont capables de résister à une turbidité considérable (Becker, 1983).

TAILLE ET TENDANCES DES POPULATIONS

On ne dispose pas de renseignements récents sur cette espèce du Québec où elle est largement connue uniquement à partir de données sur sa présence et son absence (P. Houde, ministère du Loisir, de la Chasse, et de la Pêche, Direction de la gestion de la faune, Hull (Québec); communication personnelle), même si quelques collectes de données fortuites réalisées dans les années 1980 ont noté la présence de l'espèce à certains endroits où elle avait fait l'objet de relevés antérieurs. Mongeau et al. (1979) ont constaté que ce poisson était abondant là où il se trouvait et Mongeau et al. (1979) ont rapporté qu'on le rencontrait couramment dans le réseau de la rivière Châteauguay, et il semble être assez abondant dans les affluents de la rivière des Outaouais des comtés de Hull, Pontiac et Gatineau (McAllister et Coad, 1974). L'espèce est largement répandue dans le Sud de l'Ontario, et les relevés du Musée royal de l'Ontario (ROM), du Musée canadien de la nature (MNC) et du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRNO) mentionnent que l'espèce est généralement nombreuse là où on la trouve. Il n'y a pas de preuves directes d'un déclin de l'espèce dans le Sud de l'Ontario où on l'a trouvée récemment dans les mêmes cours d'eau que lors des relevés antérieurs effectués durant le présent siècle. Bon nombre de ces cours d'eau, en particulier dans le Sud-Ouest de l'Ontario, ont subi une dégradation de l'habitat semblable à celle qui a été responsable de la disparition de l'espèce au Minnesota, en Illinois et en Ohio. Par ailleurs, il n'existe aucune preuve permettant de suggérer que l'espèce est stable. Toutefois, l'espèce est généralement courante lorsqu'il existe un habitat convenable (des eaux propres, claires, herbeuses) (McAllister, communication personnelle). L'espèce n'est pas connue à l'ouest de Sault Ste Marie en Ontario mais on devrait partir à sa recherche dans le parc Quetico [on ne l'a pas trouvée là dans les relevés du ROM (Crossman, 1976)] et dans le réseau fluvial de la rivière à la Pluie et de la rivière Winnipeg dans la région du lac des Bois, et vers l'ouest au Manitoba où des espèces semblables, comme le méné émeraude, ont fait l'objet de relevés récents (Scott et Crossman, 1973).

Même si l'espèce figure parmi les poissons du Manitoba énumérés par Hinks (1943), le premier enregistrement vérifié semble être la collecte de données effectuée en 1955 par Keleher dans la rivière Whitemouth (ROM 17539). L'espèce est apparemment abondante dans ce réseau fluvial (Derksen, communication personnelle).

Stewart *et al.* (1985) et Stewart (1988) ont parlé des populations disjointes et éparpillées du menton noir, *Notropis heterodon*, au Manitoba et ont conclu que l'espèce y était présente depuis un certain temps, mais n'avait pas été signalée à cause d'un manque d'efforts de collecte de données et/ou d'une confusion avec d'autres espèces. On pourrait avancer des arguments semblables pour la dispersion de *Notropis rubellus*. Cette espèce, comme plusieurs autres (Crossman et McAllister, 1986), est surtout présente dans les régions les plus méridionales du réseau de la baie d'Hudson et ne pénètre au Canada que jusqu'à la rivière Whitemouth mais n'existe pas plus au nord. Ces poissons sont adaptés aux eaux chaudes et ne sont

arrivés que récemment (en temps géologique) à leur limite septentrionale ou sont probablement encore restreints, dans leur propagation vers le nord, par leurs préférences au niveau des températures. Certaines espèces, comme la tête rose, ont étendu leur aire de répartition vers le nord seulement, tandis que d'autres, comme le menton noir, se sont propagées vers l'est jusqu'au lac des Bois et à Quetico (Crossman et McAllister, 1986).

Le fait que la tête rose n'ait pas été signalée au Manitoba jusqu'à la dernière moitié du siècle présent pourrait être dû à un manque d'efforts de collecte de données et/ou à une confusion avec une espèce semblable comme le méné émeraude [le méné miroir est connu au Canada uniquement dans le Sud-Ouest de l'Ontario (Baldwin, 1988)] qui est courant dans le Sud du Manitoba (Scott et Crossman, 1973). Des efforts d'échantillonnage soutenus pourraient donner des enregistrements supplémentaires du réseau fluvial de la rivière Winnipeg et de la rivière à la Pluie et pourraient fournir des preuves de la présence de cette espèce dans la région des lacs (Interlake) au Manitoba. Cependant, Ken Stewart, de l'Université du Manitoba, a effectué d'importantes collectes de données dans la région de la rivière Winnipeg et des lacs. Jusqu'à présent, ces efforts n'ont pas permis de découvrir des têtes roses dans l'une de ces régions ou dans les cours d'eau adjacents à la rivière Whitemouth (Derksen, communication personnelle).

HABITAT

L'habitat typique de l'espèce est celui des cours d'eau plus larges, clairs, au débit rapide, et des petites rivières sur des substrats de gravier propre (Gilbert et Burgess, 1980). C'est une espèce qui évite généralement les cours d'eau petits et/ou à écoulement lent (Clay, 1975) et on la trouve souvent en bancs dans des seuils et des trous d'eau claire, dans le cours inférieur des cours d'eau, près du confluent avec des cours d'eau plus grands ou des rivières (Scott et Crossman, 1973; Smith, 1979) où les insectes aquatiques abondent. La tête rose ne tolère pas la turbidité ni l'envasement (Trautman, 1981).

Les tolérances aux températures de l'eau ne sont pas connues mais Crossman et McAllister (1986) le classent comme un poisson d'eaux chaudes et la température de l'eau peut être un facteur limitatif de son aire de répartition canadienne, qui est la limite septentrionale pour l'espèce. Toutefois, Smith (1979) laisse entendre que cette espèce ne tolère pas les températures élevées de l'eau en été. Les bassins clairs et sans vase et des températures d'au moins 21°C semblent être essentiels pour le frai dans l'État de New York (Pfeiffer, 1955).

BIOLOGIE GÉNÉRALE

Apparemment, la biologie et l'écologie des populations canadiennes de cette espèce n'ont guère, voire pas du tout, retenu l'attention. L'espèce a reçu une certaine attention aux États-Unis où elle plus largement répandue.

Dans l'État de New York, l'espèce fraie vers la fin de juin lorsque les températures de l'eau varient entre 21 et 25°C (Pfeiffer, 1955). En Illinois, en Pennsylvanie et en Ohio, le frai a lieu à la fin de mai et au début de juin (Reed, 1957a; Smith, 1979; Trautman, 1981) et peut se poursuivre jusqu'à la fin de juin (Reed, 1957b). Reed (1957a) a noté que le frai en Pennsylvanie se déroulait à des températures de l'eau variant entre 20 et 22°C. Le frai se fait en eau peu profonde sur du gravier dans des seuils (Pfeiffer, 1955; Reed, 1957a; Trautman, 1981). Becker (1983) mentionne que le frai se déroule pendant des journées claires et ensoleillées, dans une zone d'eau peu profonde contenant des nids de ménés. Pfeiffer (1955) et Becker (1983) fournissent des descriptions détaillées du comportement pendant le frai lorsque des bancs de huit à douze poissons se précipitent dans la zone de frai, les mâles entrant en collision avec les femelles. Durant ces brèves séances (de 5 à 6 secondes), le poisson frémit au-dessus d'une dépression dans le gravier et les œufs sont libérés et fécondés. Reed (1957b) a noté que les périodes de frai plus tardives comprenaient des groupes de poissons plus petits avec une prépondérance de mâles.

La tête rose semble fraier au-dessus des nids de *Nocomis* spp. (Reed, 1957a) et de *Luxilis cornutus* (Becker 1983). Des hybrides de *Notropis rubellus* et *Luxilis cornutus* sont bien documentés aux États-Unis et six relevés de *Luxilis cornutus* X *Notropis rubellus* sont catalogués dans la collection du ROM (Crossman, E.J., Musée royal de l'Ontario, Toronto (Ontario); communication personnelle). Selon Smith (1979), ce poisson fraie sur les nids de malachigans, mais les hybrides avec les malachigans ne sont pas connus et peu vraisemblables. Il existe un relevé d'hybrides entre *Notropis rubellus* et *Notropis volucellus* (Bailey et Gilbert, 1960). La tête rose et le méné miroir sont souvent associés et fraient sur les mêmes seuils (Trautman, 1981); cependant, le méné miroir fraie plus tard (de la fin de juin au début de juillet en Ohio) et l'hybridation est donc peu vraisemblable.

On connaît mal le développement des alevins, mais Reed (1958) a constaté que l'éclosion se produisait après environ 60 heures à 20°C et Pfeiffer (1955) a trouvé des alevins de 5 mm huit jours après le frai. Il semble que ce poisson atteint l'âge adulte à un an (mâles et femelles); on a trouvé des femelles d'un an ayant en moyenne 600 œufs (d'un diamètre variant entre 1,1 et 1,5 mm) et des femelles de trois ans ayant en moyenne 1 175 œufs (Pfeiffer, 1955); les œufs sont démersaux et poisseux (Becker, 1983). Il semble que les mâles croissent plus rapidement que les femelles durant la première année, alors que les femelles se développent plus vite que les mâles durant la deuxième et la troisième année. L'âge maximum semble être de trois ans (Pfeiffer, 1955).

La tête rose est omnivore; les insectes aquatiques représentent environ 72 p. 100 de son régime alimentaire (Reed, 1957b), le reste étant composé d'algues, de diatomées et de matière inorganique. Smith (1985) a rapporté que les invertébrés aquatiques et terrestres représentent environ 92 p. 100 de son alimentation.

Les parasites de cette espèce sont énumérés par Hoffman (1967). On ne possède pas de renseignements sur leur utilisation comme proies par d'autres poissons.

FACTEURS LIMITATIFS

L'espèce semble avoir un éventail étroit d'exigences en matière d'habitat et réagit rapidement aux changements dans la qualité de l'habitat et de l'eau. Trautman (1981) a mentionné que, depuis 1938, son effectif a diminué et qu'elle a même disparu de certaines régions de l'Ohio par suite d'une augmentation de la turbidité et de l'envasement. En Illinois, ce poisson disparaît des cours d'eau modifiés par des retenues et par un envasement excessif (Smith, 1979). Clay (1975) a également remarqué son absence dans les eaux de retenue au Kentucky. Des réactions semblables ont également été notées au Minnesota (Eddy et Underhill, 1974).

La température ambiante de l'eau pourrait également constituer un facteur limitatif car l'espèce semble préférer les eaux plus fraîches des lacs glaciaires et les eaux d'amont des affluents. Toutefois, on ne possède pas de renseignements sur les exigences de l'espèce en matière de température. Smith (1979) estime qu'elle ne tolère pas les températures élevées de l'eau en été.

IMPORTANCE DE L'ESPÈCE

La tête rose, comme les autres petits cyprinidés, peut être une espèce importante de fourrage et d'appât lorsqu'elle est abondante. Scott et Crossman (1973) font état de son potentiel dans des études sur la qualité de l'eau, en raison de sa sensibilité à la turbidité et à l'envasement. Cherry *et al.* (1977) ont eu recours à l'espèce lors d'une étude visant à déterminer les réactions d'évitement des poissons face au chlore résiduel libre.

L'aire de répartition disjointe et les exigences en matière d'habitat sont intéressantes pour la science, en rapport avec l'histoire zoogéographique et la répartition de l'espèce après la période glaciaire du Wisconsin.

ÉVALUATION

La tête rose a une aire de répartition assez vaste au Canada, depuis le Sud-Ouest du Québec jusqu'au Centre-Sud du Manitoba. Rien n'indique que l'espèce est en déclin au Québec et elle est probablement stable dans cette province à l'heure actuelle, tout au moins dans les affluents de la rivière des Outaouais qui ont subi peu, voire pas de perturbations depuis les derniers relevés effectués au début des années 1970.

Rien ne prouve que les populations de l'Ontario sont en déclin, même si celles du Sud-Ouest de l'Ontario devraient faire l'objet de relevés réguliers. Scott et Crossman (1973) ont estimé que l'espèce est peut-être moins courante dans certaines parties de l'aire de répartition qu'elle l'était il y a deux ou trois décennies, mais rien ne corrobore cette supposition. Les cours d'eau du Sud-Ouest de l'Ontario subissent toute une gamme de perturbations humaines qui pourraient toucher son habitat essentiel et entraîner la disparition des stocks résidents.

L'espèce a été portée à l'attention du COSEPAC à des fins d'examen en raison de sa rareté apparente au Manitoba, où on ne la trouvait supposément qu'à un seul emplacement dans la province, à savoir dans la rivière Whitemouth. Il ne fait aucun doute que sa présence au Manitoba remonte à très longtemps et qu'elle a vraisemblablement échappé antérieurement à une détection pour diverses raisons. Cependant, l'espèce peut être préoccupante là-bas (au Manitoba) puisqu'elle a une aire de répartition restreinte et dépend d'eaux claires à écoulement rapide qui sont menacées par les activités agricoles (Stewart, communication personnelle).

RÉSUMÉ TECHNIQUE

ESPÈCES : Tête rose, Rosyface Shiner, *Notropis rubellus*
Population du Manitoba

RÉPARTITION

Zone d'occurrence :	MB, ON, QC < 150 km ²
Zone d'occupation :	< 100 km ²

INFORMATION SUR LA POPULATION

Nombre total d'individus dans la population canadienne :	Inconnu
Nombre d'individus matures au Canada (N) :	Inconnu
Durée d'une génération :	1 an
Tendance de la population :	Semble stable
Taux de déclin de la population :	Inconnu
Nombre de sous-populations :	
La population est-elle fragmentée?	Oui (de celles de l'Ontario, du Dakota du Nord et du Manitoba)
Nombre d'individus dans chaque sous-population : nombre d'emplacements existants :	Inconnu 1

POTENTIEL DE SAUVETAGE

L'espèce existe-t-elle à l'extérieur du Canada?	OUI
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Possible
Des individus immigrants survivraient-ils au Canada?	OUI
Y a-t-il des habitats convenables pour les individus immigrants?	OUI - mais limités par la température et la qualité de l'eau

MENACES

Détérioration de la qualité de l'eau par suite des activités agricoles.

STATUT EXISTANT :

Classements de Nature Conservancy : Mondial - G5 National : É.-U. - N5, Canada - N4; Régional : AL - S2, AR - S4, DE S?, DC - S2S3, GA - S1, IL - S3, IN - S4, IA - S5, KS - S4, KY - S4S5, MI S5, MN - S?, MD - S4S, MS - S1, MO - S?, NC - S4, NY - S4, PA - S5, ND - S3, OK - S4, PA - S5, SD - S2, TN - S5, VT - S3, VA - S5, WV - S5, WI - S4, SC - MS, NC, SD, ND, P - TN, MB - S2, ON - S4, QC - S4

Préoccupant : MS, NC, SD, ND, P-TN
Régional-Canada : MB-S2, ON-S4, QC-S4
COSEPAC- Vulnérable - 1994

REMERCIEMENTS

La production du présent rapport a été financée par le Fonds mondial pour la nature (Canada) et le ministère des Pêches et des Océans. Pour leur collaboration, l'auteur tient à remercier A. Derksen (ministère des Ressources renouvelables du Manitoba), D.E. McAllister (Musée canadien de la nature), E.J. Crossman (Musée royal de l'Ontario), G. Gale (ministère des Richesses naturelles de l'Ontario) et P. Hood (ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche du Québec) qui ont fourni des relevés et des conseils, ainsi que le COSEPAC qui a permis la présentation du présent rapport.

La traduction française a été effectuée par Jean-Luc Malherbe.

OUVRAGES CITÉS

- Bailey, R.M. et C.R. Gilbert. 1960. The American cyprinid fish *Notropis kanawha* identified as an interspecific hybrid. *Copeia* 1960(4): 354-357.
- Baldwin, M.E. 1988. Updated status of the Silver Shine, *Notropis photogenis*, in Canada. *Canadian Field Naturalist* 102(1): 147-157.
- Becker, G.C. 1983. Fishes of Wisconsin. University of Wisconsin Press, Madison (Wisconsin). 1052 p.
- Bergeron, J.F. et J. Brousseau. 1983. Guide des poissons d'eau douce du Québec. Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Québec (Québec).
- Cherry, D.S., S.R. Larrick, K.L. Dickson, R.C. Hoehn et J. Cairns Jr. 1977. Significance of hypochlorous acid in free residual chlorine to the avoidance response of spotted bass (*Micropterus punctatus*) and rosyface shiner (*Notropis rubellus*). *Bulletin de l'Office des recherches sur les pêches du Canada* n° 34: 1365-1372.
- Clay, W.M. 1975. Rosyface shiner, *Notropis rubellus* (Agassiz). Pages 169-170 in *The Fishes of Kentucky*. Kentucky Department of Fish and Wildlife Resources, Frankfort (Kentucky).
- Crossman, E.J. 1976. Quetico fishes. Life Sciences Miscellaneous Publications. Toronto, Musée royal de l'Ontario.
- Crossman, E.J. et D.E. McAllister. 1986. Zoogeography of freshwater fishes of the Hudson Bay drainage, Ungava Bay and Arctic archipelago. Pages 53-104 in *The zoogeography of North American freshwater fishes*. Révisé par C.H. Hocutt et E.O. Wiley. John Wiley and sons, New York (New York).
- Eddy, S. et J.C. Underhill. 1974. Northern fishes. University of Minnesota Press, Minneapolis (Minnesota).
- Fedoruk, A.N. 1969. Check list of and key to the freshwater fishes of Manitoba. Ministère des Mines et des Ressources naturelles du Manitoba, Winnipeg (Manitoba). Inventaire des terres du Canada, rapport de projet 6: 1-98.

- Gilbert, C.R. et G.H. Burgess. 1980. *Notropis rubellus* (Agassiz), Rosyface shiner. Page 302 in Atlas of North American freshwater fishes. Révisé par D.S. Lee, C.R. Gilbert, C.H. Hocutt, R.A. Jenkins, D.E. McAllister et J.R. Stauffer Jr. North Carolina State Museum of Natural History, North Carolina Biological Survey, Numéro 1980-12.
- Hinks, D. 1943. The fishes of Manitoba. Ministère des Mines et des Ressources naturelles du Manitoba, Winnipeg (Manitoba).
- Hoffman, G.L. 1967. Parasites of North American freshwater fishes. University of California Press, Los Angeles (Californie). 486 p.
- Johnson, J.E. 1987. Protected fishes of the United States and Canada. American Fisheries Society, Bethesda (Maryland).
- Mandrak, N.E. et E.J. Crossman. 1992. A checklist of Ontario freshwater fishes annotated with distribution maps. Publications scientifiques du Musée royal de l'Ontario, Toronto.
- McAllister, D.E. et B.W. Coad. 1974. Poissons de la région de la capitale du Canada. Service des pêches et des sciences de la mer, publication hors série n° 24.
- Mongeau, J.-R., A. Courtemanche, G. Massé et B. Vincent. 1974. Cartes de répartition géographique des espèces de poissons du sud du Québec d'après les inventaires ichthyologiques effectués de 1963 à 1972. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec, Service de l'aménagement de la faune, Rapport spécial numéro 4.
- Mongeau, J.-R., J. Leclerc et J. Brisebois. 1979. Les poissons du bassin de drainage de la rivière Châteauguay, leur milieu naturel, leur répartition géographique et leur abondance relative. Gouvernement du Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Québec (Québec).
- Pfeiffer, Reverend R.A. 1955. Studies on the life history of the rosyface shiner, *Notropis rubellus*. *Copeia* 1955(2): 95-104.
- Reed, R.J. 1957a. The prolonged spawning of the rosyface shiner, *Notropis rubellus* (Agassiz), in southwestern Pennsylvania. *Copeia* 1957(3): 250.
- Reed, R.J. 1957b. Phases of the life history of the rosyface shiner, *Notropis rubellus*, in southwestern Pennsylvania. *Copeia* 1957(4): 286-290.
- Reed, R.J. 1958. The early life history of two cyprinids, *Notropis rubellus* and *Campostoma anomalum pullum*. *Copeia* 1958(4): 325-327.
- Scott, W.B. et E.J. Crossman. 1973. Freshwater fishes of Canada. Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, *Bulletin* n° 184. 966 p.
- Smith, C.L. 1985. Rosyface shiner *Notropis rubellus* (Agassiz 1850). Pages 173-175 in The inland fishes of New York State. New York State Department of Environmental Conservation, Ithica (New York).
- Smith, P.W. 1979. Rosyface shiner, *Notropis rubellus* (Agassiz). Pages 115-116. The fishes of Illinois. University of Illinois Press, Urbana (Illinois).
- Stewart, K.W., I.M. Suthers et K. Leavelsey. 1985. New fish distribution records in Manitoba and the role of a man-made interconnection between two drainages as an avenue of dispersal. *Canadian Field Naturalist* 99(3): 317-326.
- Stewart, K.W. 1988. First collections of the Weed Shiner, *Notropis texanus*, in Canada. *Canadian Field Naturalist* 102(4): 657-660.

Trautman, M.B. 1981. Rosyface Shiner, *Notropis rubellus* (Agassiz). Pages 327-329 in *The fishes of Ohio*, édition révisée. Ohio State University Press, Columbus (Ohio).

L'AUTEUR

Jim Houston est conseiller environnemental à la section canadienne de la Commission mixte internationale (CMI) depuis juin 1986. Avant de se joindre à la CMI, M. Houston a travaillé de 1982 à 1986 au ministère des Pêches à Ottawa et à Burlington, où il a occupé divers postes, notamment pour évaluer les pêches septentrionales et intérieures.

Après avoir obtenu son baccalauréat ès sciences en biologie marine de la University of Guelph, en Ontario, M. Houston a travaillé comme expert-conseil pour un certain nombre de projets du ministère des Pêches et des Océans et du Fonds mondial pour la nature (Canada). Il est l'auteur ou le co-auteur de plus d'une douzaine d'articles sur la situation des poissons et des mammifères marins au Canada. Il est devenu récemment membre (*fellow*) d'un groupe international qui a démontré des capacités de leadership en matière d'environnement et de développement.